

PLU de Messery - 4.1 général

Arrêté le 30 mai 2017 - Approuvé le 18 décembre 2018

Zonage réglementaire

AU

Zone d'urbanisation future

2AU

Zone d'urbanisation future faisant l'objet d'un échéancier d'ouverture à l'urbanisation dans les orientations d'aménagement et de programmation

Ua

Zone urbanisée d'habitat et commerce et artisanat

Ub

Zone urbanisée majoritairement destinée à l'habitat de densité moyenne

Uc

Zone urbanisée majoritairement destinée à l'habitat de densité faible

Uf

Zone urbanisée soumise aux risques naturels

Ucp

Zone urbanisée majoritairement destinée à l'habitat de densité faible et présentant des prescriptions paysagères

Ue

Zone d'activité économique

Uep

Zone urbanisée d'équipements publics

AUep

Zone d'urbanisation future d'équipements publics

A

Zone agricole constructible pour les bâtiments agricoles

Ap

Zone agricole stricte

N

Zone naturelle

NL

Zone de sports et de loisirs

Nbl

Zone naturelle correspondant à la bande des 100 littorale

Nca

Camping

Nt

Zone touristique permettant l'hébergement touristique et l'hôtellerie

Nep

Zone touristique permettant l'hébergement touristique et l'hôtellerie

Nepf

Zone naturelle dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Ngv

Zone naturelle dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif et touristique

Nh

Zone humide

Prescriptions

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Orientations d'aménagement et de programmation

Recul minimum d'implantation du Bâti

Bâti pouvant changer de destination

Îlots bâtis au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Fond de plan

Bâti ajouté

Bâti

Hydrographie

Parcellaire

Limite communale

0100200300400 m

terre d'urbanisme

mosaïque

ARTER

ALTITUDES VRD

Réalisation : Altitudes VRD

Jean-Baptiste Lacroix

Décembre 2018

Emplacements réservés		
N°	Description	Bénéficiaire
1	Elargissement des chemins de la Taite et des Bugnon (plateforme 8 m) et aménagement du carrefour avec le Chemin de la Pierre	Commune
2	Aménagement de l'accès, élargissement (plateforme de 8m) et retournement Chemin des Champs d'Amot	Commune
3	Équipement public, Extension de l'aménagement de la plage municipale	Commune
4	Aménagement de voirie et circulation piétonne	Commune
5	Équipement public, Aménagement de la plage municipale	Commune
6	Elargissement et aménagement de la Route de la Pointe (plateforme 8m)	Commune
7	Elargissement du chemin des Bugnon (plateforme 8 m)	Commune
8	Elargissement et Aménagement du chemin de Versau (plateforme 8m)	Commune
9	Équipement public, Aménagement des terrains de sports et loisirs	Commune
10	Elargissement du Chemin des grands Champs (plateforme 8m)	Commune
11	Aménagement de l'accès à la Zone artisanale de puis le carrefour des Chemins des Bugnon et de la Pierre (plateforme 8m)	Commune
12	Elargissement du chemin de Vorget (plateforme 8m) et aménagement d'une aire de retournement	Commune
13	Elargissement et Aménagement de la route de Sengyau (plateforme 11m)	Commune
14	Elargissement et aménagement du chemin de Sous les Prés (plateforme 8 m) pour accès à la plage municipale	Commune
15	Prolongement et raccordement du Chemin du Marais sur le Cheminade Planetz (plateforme 6m)	Commune
16	Elargissement et aménagement de la route de Crêt	Commune
17	Équipement public, Acquisition du Marais des Mouilles pour entretien et protection	Commune
18	Équipement public, Acquisition du Marais de Rafor pour entretien et protection	Commune
19	Équipement public, Acquisition du Marais de Rafor pour entretien et protection	Commune
20	Elargissement et aménagement de la route Borgé (plateforme 5m)	Commune
21	Elargissement et aménagement de la route Borgé (plateforme 5m)	Commune
22	Liaison piétonne	Commune
23	Point d'apport volontaire	Commune
24	Zone d'implantation des conteneurs à tri	Communauté d'agglomération
25	Elargissement et aménagement du chemin du Crêt	Commune
26	Elargissement de la voirie	Commune
27	Elargissement de la voirie	Commune
28	Acquisition du chemin	Commune
29	Déchetterie	Commune
30	Acquisition pour mise en valeur / protection	Commune

Commune de Messery – Haute savoie

Plan Local d'Urbanisme

Arrêté par le conseil d'agglomération du :
30 mai 2017

Approuvé par le conseil d'agglomération du :
18 décembre 2018